

Mme TOURE F.D.

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**  
-----

**ACADEMIE AFRICAINE DES LANGUES**

**REPUBLIQUE DU MALI**  
**Un Peuple – Un But – Une Foi**

**ELEMENTS DE DISCUSSION CONCERNANT L'ACTUALISATION DU  
PROJET DE STATUTS DE L'ACADEMIE AFRICAINE DES LANGUES**

**COMPOSITION DE L'ACADEMIE**

**A.- Organes de gestion et d'administration**

**1. *Le Conseil d'Administration***

- composé des Ministres en charge des langues ou toutes autres autorités compétentes ;
- entérine l'élection du Président de l'Académie des Langues ;
- définit la politique de l'Académie ;
- adopte le Règlement Intérieur, le Projet de Budget, le Plan d'Action et le Rapport d'Activités de l'Académie ;
- ordonné l'audit de gestion de l'Académie.

**2. *L'Assemblée de l'Académie***

- composée du Président de l'Académie et de tous les membres titulaires des Commissions de Langue ;
- se réunit une fois par an au siège de l'Académie ;
- peut tenir des sessions extraordinaires sur proposition du Président de l'Académie.

**3. *Comité Scientifique et Technique***

- composé du Président de l'Académie et des Présidents des Commissions de Langue ;
- se réunit une fois par trimestre ;
- élabore et soumet à l'Assemblée Générale le Projet de Budget, le Rapport d'Activités, le Règlement Intérieur et le Plan d'Action de l'Académie Africaine des Langues.

**4. *La Présidence de l'Académie*, composée du :**

- Président (élu par les deux tiers des Membres de l'Assemblée Générale) ;
- Secrétaire Général ;
- Directeur du Centre de Documentation ;
- Agent Comptable ;

**5. *Commissions de Langue*, composées des :**

- Membres Titulaires ;
- Membres Associés ;
- Membres Correspondants.

**B.- Représentations institutionnelles**

**1. *au niveau national***

**2. *au niveau régional***

**SERVICES (S) RATTACHE (S) RELEVANT DE L'ACADEMIE**

Centre Panafricain de Traduction et d'Interprétariat

## QUELQUES QUESTIONNEMENTS RELATIFS AU PROJET DE STATUTS

### Par rapport au Président de l'Académie

Absence de critères d'éligibilité du Président ? (La qualité de Membre Titulaire est-elle suffisante pour être candidat ?) Que dire de la portée politique de l'Académie ?

### Par rapport aux points focaux et à la délégation de pouvoirs

La représentativité de l'Académie Africaine des Langues au niveau des Etats et/ou regroupements régionaux n'apparaît nulle part dans le Projet de Statuts. C'est là une situation qui rendra difficile la coordination et l'harmonisation des activités des chercheurs et des structures, éparpillés çà et là dans les différents Etats. Ne faudra-t-il pas envisager :

- a) **au niveau national** : la désignation (ou possibilité de désignation) d'un centre/institut national comme point focal pour le suivi et la mise en œuvre des recommandations et activités de l'ACALAN (ex. : CENALA au Bénin, ILAB au Mali). Cette structure sera désignée en collaboration avec les Ministères en charge des Langues nationales.
- b) **au niveau régional** : il s'agira de déléguer certaines missions et/ou compétences et/ou attributions de l'ACALAN à des centres régionaux comme le CELHTO pour la région Ouest Africaine, le CICIBA pour l'Afrique Centrale, BAKITA, pour l'Afrique Orientale, PANSALB pour l'Afrique Australe, Institution de la langue arabe pour l'Afrique du Nord, etc., qui constitueront, chacun dans sa région, des structures d'impulsion, d'animation et d'exécution des directives de l'ACALAN.

*de mieux en mieux il*

### Par rapport aux Commissions de Langues

Il est prévu pour chaque langue transfrontalière véhiculaire des :

- Membres Titulaires ;
- Membres Associés ;
- Membres Correspondants.

Concernant les Membres Associés, ne faudrait-il pas envisager d'y inclure des Ecrivains, des Historiens, des Géographes, des Sociologues et autres hommes et femmes de Culture dont les domaines d'intervention contribuent de façon significative à la compréhension de la dynamique des langues et partant à leur promotion et leur valorisation ?

OU ALORS, inclure ces Personnalités dans le COMITE SCIENTIFIQUE CONSULTATIF (à prévoir dans les Statuts de l'ACALAN) dont la composition et les attributions restent à définir en collaboration avec la Présidence de la Commission de l'Union Africaine.

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Specialized Technical and representational Agencies

ACALAN Collection

---

# Eléments de discussion concernant l'actualisation du projet de statuts de l'Académie Africaine des Langues

ACALAN

ACALAN

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/1581>

*Downloaded from African Union Common Repository*